



Annulation du droit aux indemnités mutuelle des détenus : une fabrique de pauvreté et d'insécurité

Article de David Morelli, Belgian League of Human Rights, paru sur le site Liberties.eu

Une série d'associations venant en aide aux détenus attire l'attention sur la suppression de « l'indemnité mutuelle » prévue par la loi-programme Tommelein. Débattue en juin à la Commission des affaires sociales du Parlement cette mesure d'austérité est soutenue par Maggie De Block.

La suppression de « l'indemnité mutuelle » est une mesure d'austérité très préoccupante : prise sans analyse de fond, elle précarise une des couches les plus défavorisées de la population, les détenus, ainsi que notre projet sociétal de sécurité sociale.

Le régime actuel n'alloue que 50% de l'indemnité mutuelle pour un détenu isolé, soucieux de ne pas réserver à celui-ci un sort économique « plus favorable » que le citoyen libre. Par contre, il maintient l'intégralité de l'indemnité pour le chef de ménage afin de préserver les droits de la famille : l'idée est notamment de ne pas précariser la famille du détenu par une privation de revenu. Nous ne sommes donc pas devant un oubli de l'histoire, un effet d'aubaine que l'actuel Gouvernement viendrait corriger. Il s'agit d'un choix de société fait il y a presque 20 ans qui s'inscrit de façon cohérente avec notre projet de sécurité sociale, à savoir qu'on ne supprime pas une allocation sans analyse de l'impact de cette suppression sur les conditions d'existence, peu importe le statut du citoyen visé. ([Lire la suite sur le site Liberties.eu](http://Liberties.eu))